

Contribution de la Conférence des Écoles de Journalisme à la Commission « Les Lumières à l'ère du numérique »

La Conférence des écoles de journalisme (CEJ ; réunion des 14 écoles dont les cursus sont agréés par la Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes) prend acte qu'elle ne sera pas reçue par la Commission « Les Lumières à l'ère du numérique », présidée par le sociologue Gérard Bronner. Elle souhaite transmettre les éléments suivants à cette Commission.

1/ Prévention des processus de désinformation :

- Le sujet de la désinformation et de la propagation des fake-news alimentant ou participant de diverses exploitations de type complotiste est, naturellement, déjà intégré dans les enseignements des 14 écoles reconnues et ceci depuis plusieurs années. Avec la mise en place de modules spécifiques d'enseignement portant notamment sur la méthodologie de vérification de l'information et de prévention des manipulations (instrumentalisation de fausses informations), l'analyse précise des sources et l'analyse critique des médias (études de cas).
- Au cœur de ces dispositifs, les méthodes et outils du « fact-checking » en particulier font l'objet de modules pédagogiques évalués.
- Aussi, au travers de conférences, master class, interventions de spécialistes de ces sujets, les écoles apportent un complément de formation à leurs étudiants, par exemple dans ses aspects techniques ou technologiques (innovations et usages en cours, protection numérique, rôle des algorithmes, cybercriminalité et ses dimensions...).
- Les enseignants-chercheurs, nombreux à s'impliquer sur cet enjeu qui concerne fortement la vie actuelle et future des médias, travaillent aussi sur ces questions au sein des écoles, ainsi que les dirigeants des établissements de formation, dans la perspective (proche) de la tenue en 2022 des **Etats Généraux de la formation, de l'insertion et de l'emploi des jeunes journalistes, que portera la CEJ**. Avec le soutien de plusieurs partenaires, notamment du Ministère de la Culture (dans le cadre du plan de relance pour l'emploi des jeunes), ces Etats Généraux de la formation, l'insertion et de l'emploi des jeunes journalistes sont programmés et seront organisés par la CEJ dès le début de l'année 2022, tout au long de l'année, au niveau des régions comme au niveau national, avec des contributions qui pourront venir renforcer les dispositifs de formation existants.
- Il apparaît clairement aux écoles reconnues par la profession que le sujet de la désinformation et de ses risques est partie intégrante du développement en cours de l'éducation aux médias d'information (EMI). Ce domaine fait l'objet d'une attention soutenue de la part des écoles reconnues.

2/ Promotion de l'éducation aux médias d'information (EMI)

- La formation initiale de nos étudiants prévoit, depuis des années, la construction progressive d'une « culture EMI », qui se déploie principalement dans les cours de

Sociologie des médias, d'Histoire des médias, d'Économie des médias, de Sémiologie et de Culture numérique.

- Ces formations sont substantielles et évaluées bien sûr, même si leur dimension EMI peut être perçue de manière diffuse par les étudiants, nécessitant donc une explicitation plus affirmée des débouchés opérationnels de cette « culture EMI » après la délivrance des diplômes. Certaines écoles sont déjà dans la mise en œuvre de la professionnalisation des acteurs de l'EMI que sont nos jeunes diplômés. La CEJ s'est saisie de cette question en 2021 et a mené des travaux tout au long de l'année en vue de partager et de développer ce champ pédagogique important.
- Au-delà de la formation initiale, les écoles reconnues s'investissent dans leurs territoires respectifs, avec leurs dirigeants, enseignants, étudiants et jeunes diplômés, dans des initiatives ou des actions d'EMI très variées, destinées à des publics cibles importants, situés dans l'environnement scolaire (primaire, collège, lycée, supérieur) ou dans les environnements associatif, institutionnel ou médiatique locaux (par des rencontres, débats, événements...). Ces actions concrètes participent d'une prise de conscience de leur rôle social par nos étudiants journalistes et d'un savoir-faire fondé sur l'expérience. Les écoles ne sont pas forcément, bien sûr, en capacité de massifier ce genre de démarches vers les publics mais elles peuvent, en revanche, jouer un rôle clé, et sans doute en progression à l'avenir, dans la formation des formateurs.
- En prolongement de ces acquis, et à la demande de beaucoup d'acteurs des médias, plusieurs écoles reconnues travaillent à l'élaboration d'offres de formation continue destinée aux journalistes en exercice, ayant pour objet de les rendre plus aptes à mener eux-mêmes des actions appropriées dans le domaine de l'EMI.
- Aussi, des actions de recherche sont d'ores et déjà menées dans diverses écoles membres de la CEJ, directement sur la question de l'EMI ou parfois sous un autre intitulé qui peut lui être rattaché.
- La CEJ ne conçoit pas les actions pédagogiques menées en ce domaine d'une façon simplement défensive (malgré la montée ou la virulence des défiances pouvant viser les médias, pris trop souvent d'ailleurs comme un agrégat uniforme) mais d'une manière dynamique et prospective visant à éclairer les publics disponibles et les relais pour endiguer et réduire les préjugés dénaturant la réalité vivante et plurielle des médias.
- La CEJ et les écoles membres considèrent que les actions en ce domaine aussi relèvent d'une **responsabilité sociale et citoyenne des acteurs concernés** (étudiants, écoles, enseignants, etc) **qui doit consolider à l'avenir les socles fondamentaux de la démocratie** où les médias, comme contre-pouvoirs et espaces d'expressions majeurs, ont un rôle clé.

Conçus et mis en oeuvre par la CEJ et ses partenaires dès le début de l'année 2022, les Etats-généraux de la formation, de l'insertion et de l'emploi des jeunes journalistes prévoient par conséquent, dès à présent, de **prolonger avec volontarisme toutes les réflexions et les actions utiles en ces domaines**, qu'il s'agisse de la prévention des processus de désinformation ou de la promotion de l'éducation aux médias d'information. Dans ce cadre, la CEJ pourra se mettre aussi à la disposition des membres de la Commission « Les Lumières à l'ère du numérique ».